



Journée Internationale des Droits des Femmes

Dimanche 12 mars 2023

# Course Solidaire

13<sup>ème</sup> édition  
**Féminine**

Course à pied  
ou  
Marche nordique  
de 5 km

Epreuve ouverte à toutes,  
(certificat médical obligatoire  
pour les non licenciées – sauf marche nordique)

Parc de la Hotoie  
Amiens

Départs  
marche : 9 h 30  
course : 11 heures

Inscription 7 € pour la course  
et 5 € pour la marche nordique  
Tél. 06.82.27.09.85

[www.uscathle.org/solidaire](http://www.uscathle.org/solidaire)

Course inscrite au Challenge course 80.  
+ CHALLENGE ENTREPRISES  
+ CHALLENGE LYCEES-CFA



IPNS

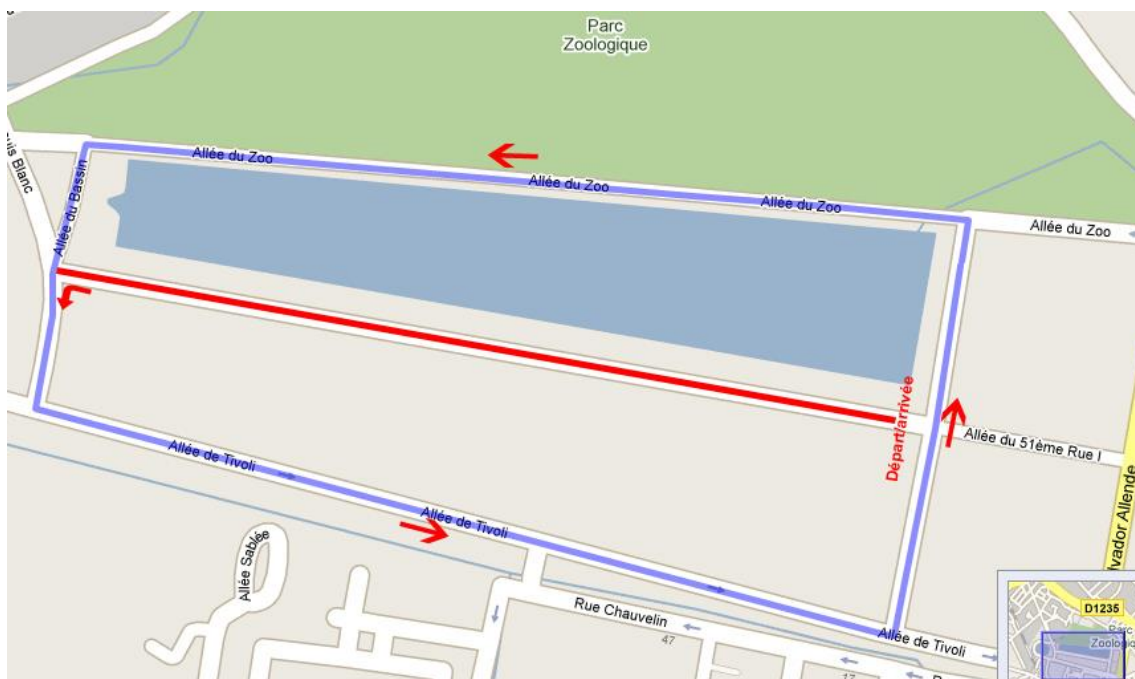


13<sup>ème</sup> édition de la

# Course Solidaire Féminine



## PARC DE LA HOTOIE - AMIENS



### PARCOURS de la COURSE (5 km) :

(Le parcours de la marche nordique comprend en plus le tour du bassin circulaire)

1. Allée centrale
  2. Trois grands tours (Allée de Tivoli, Allée du 51<sup>ème</sup> RI, Allée du Zoo, Allée du bassin sur le trottoir entre les arbres)
  3. Allée centrale
- Ravitaillement sur la grande boucle (eau) et à l'arrivée (eau et nourriture)

### REGLEMENT

#### GENERALITES

- Les épreuves sont ouvertes aux féminines à partir de la catégorie cadettes (nées en 2007 ou avant)
- RESPONSABILITE CIVILE : les organisateurs bénéficient, en tant qu'affiliés à la Fédération Française d'Athlétisme, d'une assurance responsabilité civile auprès MAIF sous le numéro 4121633J par l'intermédiaire de AIAC, 14 rue de Clichy, 75009 PARIS
- INDIVIDUELLE ACCIDENT : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il est vivement conseillé aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident.
- La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrentes renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrentes s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.
- Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser à titre gratuit les images et photos prises lors de cette journée.
- Chaque concurrente s'engage à avoir pris connaissance du règlement en signant son bulletin d'inscription ou en s'inscrivant en ligne.
- Chaque concurrente s'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place selon la réglementation en vigueur le jour de l'épreuve.

#### MARCHE NORDIQUE DECOUVERTE DE 5,4 KM

- Le certificat médical n'est pas obligatoire pour la marche nordique car c'est une épreuve sans classement. Un avis médical reste conseillé.

- Des bâtons seront disponibles en prêt dans la limite des stocks disponibles et sur présentation d'une pièce d'identité.
- Montant de l'inscription : 5 € (inscriptions en ligne ou par courrier postal - pas d'inscriptions sur place)
- **Séance d'initiation à 9 heures**
- **Départ à 9 heures 30.**

#### COURSE DE 5 KM

- Les participantes licenciées à la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A.) doivent présenter leur licence de la saison en cours. Les participantes non-adhérentes à la F.F.A. doivent fournir un **certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition**, datant de moins d'un an ou une photocopie de ce certificat.
- Pour les mineures désormais, le titulaire de l'autorité parentale peut attester avoir rempli avec son enfant mineure le **questionnaire de santé** relatif à l'état de santé du sportif mineur et que les réponses à ce questionnaire ne conduisent pas à l'obligation de présenter un certificat médical de moins de six mois attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.
- Sont autorisées également les licences FSCF, FSGT et UFOLEP mention **Athlétisme** uniquement.
- **CHALLENGE « ENTREPRISES »** : l'équipe est constituée de 4 collègues minimum.
- **CHALLENGE « Lycées-CFA »** : l'équipe est constituée de 4 élèves ou apprentis minimum.
- Montant de l'inscription : 7 € (inscriptions en ligne ou par courrier postal - pas d'inscriptions sur place)
- **Départ à 11 heures.**

Tél : 06.82.27.09.85

Mail : [jyevrard@laposte.net](mailto:jyevrard@laposte.net)

Réservé à l'organisation

## INSCRIPTION à la COURSE SOLIDAIRE FEMININE

**Dimanche 12 mars 2023**

**Parc de la Hotoie - Amiens**

**MARCHE NORDIQUE (5 €)  COURSE (7 €)**

(cochez la case correspondant à votre choix)

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TELEPHONE : ..... MAIL: .....

ANNEE DE NAISSANCE : .....

N° DE LICENCE (pour les licenciées FFA seulement) : .....

CLUB (pour les licenciées FFA seulement) : .....

ENTREPRISE ou LYCEE/CFA (pour les athlètes s'inscrivant au **challenge *Entreprises*** ou ***Lycées/CFA*** seulement) : .....

SIGNATURE (du représentant légal pour les mineures) :

Chèque (5 € pour la marche ou 7 € pour la course) à l'ordre de *US Camon Athlétisme* à retourner à

**Jean-Yves EVRARD**  
**US CAMON ATHLETISME**  
**26 RUE LAENNEC**  
**80090 AMIENS**

Possibilité de s'inscrire en ligne sur le site [www.uscathle.org/solidaire](http://www.uscathle.org/solidaire) avant le 9 mars :





**CERTIFICAT MÉDICAL pour les non licenciées**

**en vue de la participation à une course à pied de 5 km le 12 mars 2023**

Je soussigné Docteur .....

exerçant à ..... certifie avoir examiné

Mlle, Mme, ..... née le .....

et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique de la course à pied en compétition.

A ....., le .....

*Signature :*

**NB : Le certificat médical peut être établi sur un autre document mais doit obligatoirement mentionner l'absence de contre indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme *en compétition***

**Pour les mineures désormais, le titulaire de l'autorité parentale peut attester avoir rempli avec son enfant mineure le questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif mineur et que les réponses à ce questionnaire ne conduisent pas à l'obligation de présenter un certificat médical de moins de six mois attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport. (formulaires en téléchargement sur le site [www.uscathle.org/solidaire](http://www.uscathle.org/solidaire) )**

